

Séance du 12 décembre 2011

COMPTE-RENDU

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 ET R.2121-11 du CGCT.

Présents : Mesdames A.RENAUD, C.BONHOMME, F.LAVOIX, , M. DEMAILLAT
Messieurs Y.RAISON, C. BROUSSE, Th. JOUBERT, J.CHESSÉ, M. MOREAU,
D FAVREAU

Absent excusé : Madame C.VARDON, Monsieur V. BONNET (pouvoir Y. RAISON)

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques CHESSÉ

ORDRE DU JOUR :

1/ Les infos

2/ Décision Modificative de crédit 2011/N°5 « SDEER enfouissement des réseaux »

3/ Remboursement frais de déplacement de Madame le Maire pour le Congrès des Maires

4/ Remplacement délégué Syndicat des Eaux et SIVU

5/ Questions diverses

Avant de débiter la séance, Madame le Maire demande si d'autres observations concernant le compte rendu du Conseil Municipal du 7 novembre 2011, suite au mail envoyé par Monsieur Christian BROUSSE le 16 novembre. Monsieur Michel MOREAU souhaite avoir de plus amples informations concernant la situation entre Madame le Maire et le 2^{ème} adjoint. Madame le Maire explique qu'il a eu manque de confiance et qu'il est difficile de revenir en arrière.

Frédérique LAVOIX demande à ce que les noms ne soient pas mentionnés concernant certains dossiers. Madame le Maire en prend note. Le compte-rendu est approuvé.

La séance est ouverte à 20 heures 40 sous la présidence de Madame le Maire, Adélaïde RENAUD. Le quorum est atteint et le conseil peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques CHESSÉ est nommé secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1/ Les infos

Madame le Maire informe le conseil :

- Station services de La Laigne : signature du bail commercial avec l'entreprise Dubreuil à partir du 15/12/11

- DDTM : M. GRILLOT doit prendre sa retraite courant 2012 et ne sera pas remplacé. Par conséquent, la compétence concernant le droit des sols reviendra aux communes ayant un PLU et le POS à compter du 1er juillet 2012. Il s'agit d'une gestion délicate qui demande beaucoup de temps et des connaissances approfondies en urbanisme. Les communes soumises au RNU (Réseau National Urbanisme) seront à terme dans la même situation.

- Madame le Maire explique que le schéma intercommunalité concernant la fusion des CDC de Courçon et Marans est maintenu, une réunion de bureau a été organisée le 7 décembre (les communes de Villedoux et Saint Ouen s'opposent à cette fusion).

- Le Comité Syndical du SMICTOM du 05 décembre 2011 a informé de l'arrêt définitif de l'usine d'incinération de Surgères. Les réparations sont importantes et coûteuses ; 12 salariés sont à reclasser

- **Frais scolarité enfant RINDER** : Le service des Affaires sociales de La Rochelle (Madame GARRIGUE) a répondu par mail le 1^{er} décembre 2011 que la commune ne contribuera pas aux frais demandés, soit 664.69 €, cette inscription ne dépendant pas de l'Education Nationale mais de l'institut médico-pédagogique.

- **Honoraires Architecte DUMET** : Madame le Maire rappelle l'insuffisance des crédits pour le paiement (montant total de 11 572,76 € non budgétisé). Elle explique qu'un accord a été trouvé avec Monsieur DUMET et le Trésorier Monsieur MARAIS. Les frais d'honoraires seront payés sur deux exercices : à savoir 5163,23 € sur 2011, et le reliquat sur 2012 = 6409,53 €.

Dégât cimetière : Madame le Maire fait part du mail de Monsieur DAMOUR du 8 novembre 2011 qui accuse la commune des dégâts sur le caveau familial suite à la chute du mur. Après vérification auprès de Messieurs Secourgeon et Renaud et responsable de la voirie M. RAISON, il s'agit d'un affaissement naturel du sol (non causé par la chute du mur du cimetière). M. RAISON explique que plusieurs tombes sont d'ailleurs dans le même état. Monsieur DAMOUR a signalé le 17 novembre qu'une déclaration de sinistre a été déposée chez son assureur la MAIF qui désignera un expert.

Chris BONHOMME rappelle que la distribution du bulletin municipal est prévue pour le 28 décembre.

Yves RAISON explique que le saule pleureur au lavoir est en mauvais état et a fait appel à différentes entreprises d'élagage pour des devis.

Michel MOREAU présente le nouveau logo de la commune - Validation du conseil

Thierry JOUBERT fait part de sa participation à la réunion des syndicats de marais du 23 novembre. Une fusion de ses trois syndicats est liée à la réforme des collectivités. Il est envisagé une participation financière des communes (à hauteur environ de 1300 € pour Cram-Chaban)

Pour le SIVOS, il explique que le lave-vaisselle de la cantine devra être changé.

Frédérique LAVOIX souligne qu'il faudra effectuer le marquage au sol pour le parking de l'école.

Yves RAISON explique que, suite à la réfection de la voirie « route du marais », de l'eau s'accumule devant chez lui. Il a cherché, à plusieurs reprises, à contacter l'entreprise responsable des travaux.

Jacques CHESSE fait part au conseil des entretiens d'évaluation de Jean-Claude DELAROY, Claudine RAISON et Audrey DENIMAL.

Mélanie DEMAILLAT fait le point sur le goûter de Noël des enfants. Un grand merci au Père Noël.

2/ Décision Modificative de crédit 2011/N°5 « SDEER enfouissement des réseaux »

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que l'estimation budgétaire de l'article 68758 (emprunts autres groupements) a été évaluée à 15188,00 € au lieu de 15838,00 €, il y a donc une insuffisance de crédits à hauteur de 650€. Elle propose au conseil d'effectuer le transfert de crédit.

Le conseil accepte à l'unanimité présents et pouvoirs le transfert de crédits (- 650€ au compte 61522 du bâtiment et + 650 € au compte Emprunts 168758, en investissement).

3/ Remboursement frais de déplacement de Madame le Maire pour le Congrès des Maires

Suite à son déplacement au Congrès des Maires de Paris, Madame le Maire explique qu'elle bénéficie des tarifs préférentiels plus intéressants que ceux proposés par l'Association des Maires, organisatrice de l'évènement. C'est pour cette raison qu'elle a du prendre en charge ses frais de déplacement et d'hébergement afin de profiter de ces prix. Cette dépense est prévue à l'article 6251.

Le conseil accepte à l'unanimité, présents et pouvoirs, d'effectuer le remboursement intégral des frais (transport et hébergement) pour un montant total de 562 €.

4/ Remplacement Délégué Syndicat des Eaux et SIVU

Les dispositions de l'article L 2121-33 du CGCT autorisent l'assemblée à procéder à tout moment au remplacement de leur délégué.

Suite au mail du 22 septembre de Monsieur Christian BROUSSE, Madame le Maire propose le remplacement du délégué Syndicat des Eaux au vu de l'importance du projet d'assainissement en cours.

Le conseil accepte à l'unanimité, présents et pouvoirs, Madame le Maire Adélaïde RENAUD en tant que nouveau Délégué du Syndicat des Eaux. Monsieur Thierry Joubert intégrera la commission.

Par lettre du 11 décembre, Vincent BONNET présente sa démission comme Délégué Titulaire du SIVU, Madame le Maire propose de procéder à son remplacement.

Madame Chris BONHOMME est élue, à l'unanimité (présents + pouvoirs).

5/ Questions diverses

Frédérique LAVOIX fait part de son mécontentement concernant les odeurs nauséabondes dues à l'épandage.

Jacques CHESSE explique que Monsieur Jocelyn DROCHON est en arrêt depuis le 16 novembre et n'a donc pas eu son entretien annuel. Il est décidé d'attendre la fin de l'année avant d'envisager son remplacement.

La séance est levée à : 21H45

Le Maire,
Adélaïde RENAUD

